

Extrait du registre des délibérations
de la séance du Conseil d'Administration
du 02/12/2025

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 02 décembre 2025 à 18h00 en mairie d'ORGON, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie des eaux.

Etaient présents : Jacques BESSON, Alain CASTEX, Thierry CLARETON, Jean-Louis DEVOUX, Vincent FAURE, Pierre GIRAUD, Eric LECOFFRE, Patrick MARCON, Gilles MOURGUES, Christian ONTIVEROS, Serge PORTAL, Daniel ROBERT, Jean-Pierre SEISSON

Procurations : Michel GAVANON (procuration à Daniel ROBERT), Marina LUCIANI-REPETTI (procuration à Jean-Pierre SEISSON), Yves PICARDA (procuration à Jacques BESSON)

Absents : Marie-Laurence ANZALONE, Jean-Marc BALDI, Jean-Marc DI FELICE Louis-Pierre FABRE, Pierre FERRIER, Jean-Louis LEPIAN, Lionel LLOBET, Isabelle MILLET, Solange PONCHON, Robert TATON, Marc TROUSSEL

Quorum : 9	Présents : 13	Suffrages exprimés : 16	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 26 novembre 2025			

N° de la délibération : 2025-43

Objet : Sorties de l'actif – véhicules détruits ou mis à la réforme

Monsieur le Président propose à l'assemblée de sortir de l'état de l'actif de la Régie des eaux des véhicules amortis mais qui ont été détruits ou mis à la réforme.

Les véhicules concernés sont :

Immatriculation	N° à l'état de l'actif	Budget
TONDEUSE GIMA	126	11001
CHARGEUR MAILLEUX	2	11001
TONNE A LISIER	4	11001
TRACTEUR T-B	5	11001

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé du Président,

AUTORISE la sortie de l'état de l'actif de ces véhicules détruits ou mis à la réforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).
La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.